

**DELIBERATION N° 2024-07****Objet : Compte administratif 2023 et affectation des résultats****Le 19 mars 2024 à 14h**

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 05/03/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Christian GILGENKRANTZ, Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN, René VALORGE, Jean LABOURET (suppléant), Gérard SIMON (suppléant).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : Jean LABOURET.

Le Président s'est retiré de la séance pour le vote du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2023 sont arrêtés comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	826 169.33	2 556 419.99
Recettes :	631 678.42	2 556 556.49
Résultat de l'exercice 2023 :	-194 490.91	136.50
Rappel du résultat de l'exercice 2022 :	284 268.31	198 176.20
Part affectée à l'investissement 2022 :	0.00	
<b>Résultat de clôture 2023</b> tenant compte du résultat 2022 :	<b>89 777.40</b>	<b>198 312.70</b>
Reports en dépenses (RAR 2023) :		106 682.20
Reports en recettes (RAR 2023) :		1 313 203.12
Résultats de clôture réels :	89 777.40	1 404 833.62

Le comité syndical, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Constatant l'identité des valeurs avec le compte de gestion 2023,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 89 777,40 euros et un excédent d'investissement de 198 312,70 euros,

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Report à nouveau de 89 777,40 € à la section de fonctionnement recettes au compte 002.
- Report à nouveau du résultat de clôture de la section d'investissement, soit 198 312,70 € à la section d'investissement recettes au compte 001.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- Adopte le compte administratif 2023,
- Donne son accord pour l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessus,
- Charge le président de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des présents

Fait à Charlieu, le **21 MARS 2024**  
Le Président de séance  
lors du vote du CA M. Pierre AUVOLAT  
Le secrétaire de séance  
M. Jean LABOURET

Transmis au représentant de l'Etat le : **26 MARS 2024**  
Publié le : **26 MARS 2024**


